

### Bérenger Saunière à Narbonne ?

Dès les premiers écrits retraçant l'histoire de l'abbé Saunière, il a été dit qu'après qu'il ait prêché en chaire des prônes antirépublicains durant les élections législatives d'octobre 1885, sur la demande expresse du ministre des Cultes, René Goblet, Mgr l'Évêque de Carcassonne dut prendre, malgré sa désapprobation, des sanctions contre son prêtre fraîchement nommé à Rennes-le-Château. Elles se traduisirent par son déplacement à Narbonne, au Petit Séminaire. Selon les auteurs, il y exerça les fonctions tantôt de professeur, tantôt de surveillant. Ce déplacement apparaît d'ailleurs clairement dans l'état de service du prêtre provenant des archives diocésaines.

No: Saunière, François Bérenger, né à Montauban le 11 août 1812

Alt	Limoux	Vicaire	16 juillet	1879	
Le Clat	Arat	Dess.	16 juin	1882	
Rennes l. Ch.	Couiza	s.	1. juin	1885	(suppr. de traitement 1885)
Petit Sémin.	Narbonne	Professeur	janvier	1886	
Rennes l. Ch.	Couiza	Dess.	1. juillet	1886	(rétabli. du traitement)
					Démissionnaire le 1 <sup>er</sup> janvier 1909
					Mort le 22 janvier 1917

#### État de service de l'abbé Bérenger Saunière

Curieusement, le seul des trois autres prêtres dont l'état de service fasse mention des sanctions prises par le ministre des Cultes est Joseph Jean, desservant de Bourière depuis le 1<sup>er</sup> juin 1880.

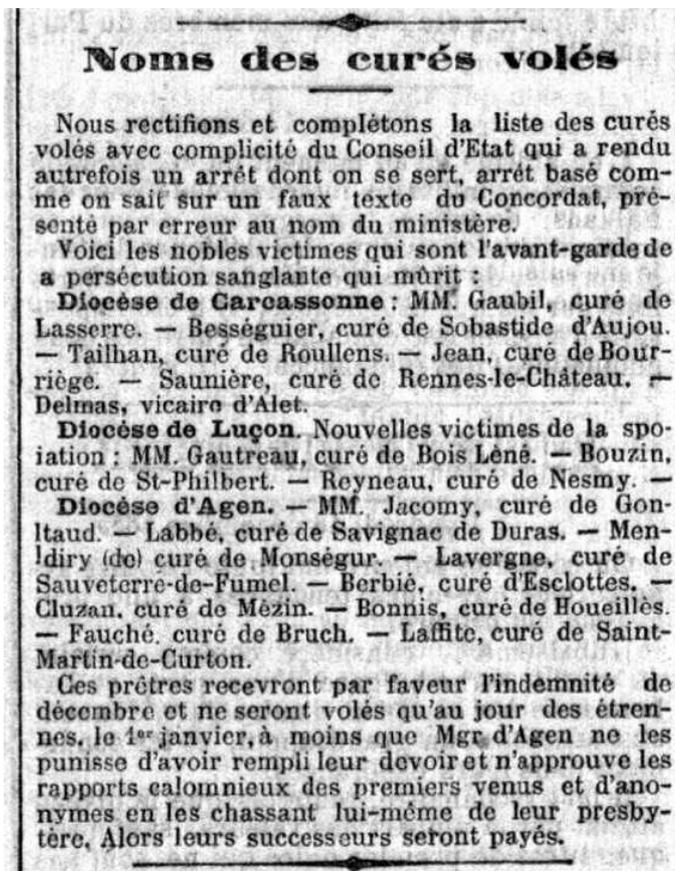
No: Jean, Joseph, né à Limoux le 14 mai 1849.

Quetton	Courson	Vicaire	1 août	1873	
Sigean	Sigean	s.	16 juin	1875	
Bourière	Limoux	Desservant	1 juin	1880	retiré p. cause de suppression du traitement en 1881
Villemagne	S. Papoul	P. curé			
					Mort le 27 janvier 1893

#### État de service de l'abbé Joseph Jean

Joseph Jean, pourtant fort jeune à l'époque de cet épisode, jugeant injustes les sanctions prises à son encontre, notamment la suppression de son traitement, n'hésita pas à se retirer de ses fonctions. Quant à Fernand Tailhan, desservant de Roullens depuis 1883, s'il fut bien déplacé le 1<sup>er</sup> février 1886 comme vicaire à St Michel de Carcassonne, il est difficile de dire si cette mutation est directement liée au vœu du Ministre des Cultes puisque son état de service, à l'inverse de ceux des abbés Saunière et Jean, ne fait aucunement mention d'une privation temporaire de son traitement !

La sanction du ministre des Cultes visant à supprimer la rémunération des prêtres déclanchèrent plusieurs réponses virulentes de la part du Clergé. En fin d'article, un extrait du quotidien *La Croix*, du dimanche 20 et lundi 21 décembre 1885, témoigne, sur trois colonnes, de ces échanges. Dans ce même journal, fut aussi inséré un encart dans lequel le Clergé outré dénonce ouvertement les conditions intolérables des dispositions disciplinaires prises contre ses prêtres.



*Document Jean Haldezos*

Dans *L'Or de Rennes*<sup>1</sup>, Gérard de Sède donne une chronologie erronée puisqu'il promet, après trois ans passés au Clat et avant son affectation à Rennes-le-Château, l'abbé Saunière à Narbonne comme professeur ; affectation qu'il quitte, d'après cet auteur, un mois plus tard pour gagner celle de Rennes-le-Château. Puis il relate les événements électoraux: « À cette époque, c'est encore l'État qui rétribue les prêtres, mais Saunière, fiché comme « réactionnaire militant » à la suite d'un prêche pré-électoral intempestif, se voit bientôt privé de son traitement. »<sup>2</sup>, mais Gérard de Sède fait l'impasse d'une mutation de l'abbé à Narbonne relative à son attitude antirépublicaine.

<sup>1</sup> *L'Or de Rennes* par Gérard de Sède, éditions Julliard 1968, page 19.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 20.

### **L'abbé Saunière ne rejoint pas Narbonne ?**

D'autres auteurs, après Gérard de Sède, évoquent, chacun différemment, les suites données à l'épisode électoral. René Descadeillas écrit en 1974 : « *Ces propos rapportés à la préfecture, déterminent le préfet à saisir le ministre. L'Évêque, questionné, ayant reconnu le fait mais se refusant à déplacer le prêtre, le préfet conclut à une suspension de traitement ...* »<sup>3</sup>.

En 1978, Franck Marie écrit à son tour : « *En janvier 1886, il est nommé professeur au petit séminaire de Narbonne, curieusement, il refuse de quitter Rennes-le-Château, alléguant sa préférence de rester près de chez lui et de ses proches ... L'autorité religieuse accède à ses demandes. Il est nommé définitivement Curé de Rennes-le-Château, le 1<sup>er</sup> janvier (sic) de l'année 1886.* »<sup>4</sup>.

Au début des années quatre-vingts, les abbés Bruno de Monts et Maurice Mazières font une réponse commune à cette question dans l'un de leurs écrits : « *À la suite de cette lettre, l'abbé Saunière fut privé de son traitement et pour satisfaire la demande du Ministre, fut nommé « officiellement » en janvier 1886, professeur au Petit Séminaire de Narbonne ; mais ne rejoignit jamais ce poste. L'atmosphère s'étant détendue, il fut re-nommé « officiellement » curé-desservant de Rennes, le 1<sup>er</sup> juillet 1886, et son traitement lui fut rétabli.* »<sup>5</sup>. Au vu de l'opinion émise plus tard sur ce point dans d'autres écrits par l'abbé de Monts et qui sont reproduits dans la présente étude, il est probable que cette position catégorique soit celle de l'abbé Maurice Mazières, seul.

Dans ces versions quelque peu différentes, une constante demeure : l'abbé Saunière n'est pas allé à Narbonne dans le cadre d'une sanction.

### **L'abbé Saunière a été muté à Narbonne ?**

En 1983, dans le titre d'un chapitre fort explicite de son livre : *Le retour de Narbonne*, Jacques Rivière écrit ce qui suit : « *Cette journée du 18 octobre que Saunière voulait fêter comme une journée de délivrance, ne l'a en fait délivré que de son salaire. Monseigneur Billard comprenant la situation lui avance sur ses deniers, 200 frs et le nomme, professeur au Petit Séminaire de Narbonne. L'abbé Saunière reste sous ce statut jusqu'en Juillet 1886, date à laquelle le Préfet lui rétablit son traitement et lève la suspension. Il peut donc reprendre ses fonctions à Rennes et retrouver sa cure.* »<sup>6</sup>.

Pour étayer ses arguments, Jacques Rivière produit le *fac-similé* de la page issue de *l'État du Clergé de l'Aude* où apparaît pour l'année 1885 le nom de Saunière et sa qualité de prêtre dans la liste des professeurs au Petit Séminaire de Narbonne<sup>7</sup>. Mais en l'espèce, il s'agit, sans aucun doute, non de Bérenger mais d'Alfred Saunière, son frère, qui assurait effectivement les dites fonctions en ce lieu. D'autre part, il est impossible de se rapporter aux « *ordos* » des années 1885 et 1886 pour déterminer la présence ou non de Bérenger Saunière à Narbonne pour la raison qu'ils rendent compte de l'état du clergé à la date du 15 décembre de l'année. En l'occurrence, même si le curé de Rennes-le-Château avait été

<sup>3</sup> *Mythologie du Trésor de Rennes* par René Descadeillas, Éditions Savary, 1988, p. 14.

<sup>4</sup> *Rennes-le-Château, Étude critique* par Franck Marie aux éditions Vérités Anciennes, 1978, pp. 20 et 21.

À La page 20 de son *Étude Critique*, Franck Marie retrace brièvement le parcours d'Alfred Saunière en indiquant : « *En 1893, il est nommé Professeur au Petit Séminaire de Narbonne ...* ». Mais en examinant *l'État du Clergé de l'Aude* de 1885, publié par Jacques Rivière à la page 40 du *Fabuleux Trésor de RLC*, on peut lire le nom de Saunière dans la liste des *Professeurs du Petit Séminaire à Narbonne*. Ne s'agirait-il pas d'Alfred ?

<sup>5</sup> *Bérenger Saunière, curé de Rennes-le-Château* par les abbés Maurice Mazières et Bruno de Monts in *Mémoires de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne*, tome X, 4<sup>ème</sup> série, années 1979 – 1980 – 1981, page 258. Cette étude a également été publiée dans le bulletin *Parle-moi de RLC* de 2007, pages 88 à 105.

Par ailleurs, en écrivant « *janvier* » Franck Marie commet une coquille, il voulait dire « *juillet* ».

<sup>6</sup> *Le Fabuleux Trésor de Rennes-le-Château !* par Jacques Rivière, éditions Bélisane, 1983, p. 43.

<sup>7</sup> *Ibid.* p. 40.

provisoirement déplacé à Narbonne durant la période de janvier à juin, comme l'indique son état de service, il ne figurerait ni dans « l'ordo » établi le 15 décembre 1885, ni dans celui arrêté le 15 décembre de l'année suivante. En revanche, ces mêmes « ordos » indiquent bien son affectation à Rennes-le-Château pour ces deux mêmes années ainsi que celle de son frère Alfred comme professeur au Petit Séminaire de Narbonne.

#### DOYENNÉ DE COUIZA.

Couiza . . . . .	Nat. des. J.-Bap.	Calvet .c.-d.	1885	100 <sup>2</sup>
Antugnac . . . . .	s. André... ..	Verniolle... ..	1848	329
Arques . . . . .	Nat. des. J.-Bap.	Tisseyre. . . . .	1885	520
Bains de Rennes . . . . .	ss. Nazaire et C..	Boudel . . . . .	1872	447
Bugarach . . . . .	Ass. de N. D. . .	Sicre . . . . .	1868	600
Camps . . . . .	Ass. de N. D. . .	Rouve . . . . .	1885	296
<i>Cubières</i> . . . . .	Ass. de N. D. . .	»		201
Coستاussa . . . . .	s. Michel . . . . .	Gélis . . . . .	1857	156
<i>Cassagnes</i> . . . . .	s. Martin . . . . .	»		108
Fourtou . . . . .	s. Michel . . . . .	Arnaud . . . . .	1874	304
La Serpent . . . . .	Inv. des. Etienn.	Guiraud . . . . .	1879	247
Luc-sur-Aude . . . . .	ste. Léocadie . . .	Gabelle . . . . .	1885	206
Missègre . . . . .	s. Vincent . . . . .	Rey . . . . .	1884	307
Montazels . . . . .	ste. Cécile . . . . .	Lacroix . . . . .	1871	367
Rennes . . . . .	ste. Magdeleine.	Saunière . . . . .	1885	298
Serres . . . . .	s. Pierre-ès-L. . .	Estrabaud . . . .	1851	112
<i>Peyroles</i> . . . . .	s. Saturnin . . . . .	»		170
Sougraignes . . . . .	Inv. des. Etienn.	Dedieu . . . . .	1884	268
Valmigères . . . . .	s. Louis . . . . .	Romieu . . . . .	1885	96
<i>Terrolles</i> . . . . .	s. Michel . . . . .	»		38

(1) Cette succursale fait partie de la commune de Puivert.

*Doyenné de Couiza extrait de l'Ordo du 15 décembre 1885*

#### DOYENNÉ DE COUIZA.

Couiza . . . . .	Nat. des. J.-Bap.	Calvet .c.-d.	1885	100 <sup>9</sup>
Antugnac . . . . .	s. André... ..	Verniolle... ..	1848	320
Arques . . . . .	Nat. de s. J.-Bap.	Tisseyre. . . . .	1885	527
Bains de Rennes . . . . .	ss. Nazaire et C..	Boudel . . . . .	1872	440
Bugarach . . . . .	Ass. de N. D. . .	Sicre . . . . .	1868	606
Camps . . . . .	Ass. de N. D. . .	Rouve . . . . .	1885	294
<i>Cubières</i> . . . . .	Ass. de N. D. . .	»		201
Coستاussa . . . . .	s. Michel . . . . .	Gélis . . . . .	1857	156
<i>Cassagnes</i> . . . . .	s. Martin . . . . .	»		108
Fourtou . . . . .	s. Michel . . . . .	Arnaud . . . . .	1874	304
La Serpent . . . . .	Inv. des. Etienn.	Guiraud . . . . .	1879	247
Luc-sur-Aude . . . . .	ste. Léocadie . . .	Gabelle . . . . .	1885	206
Missègre . . . . .	s. Vincent . . . . .	Rey . . . . .	1884	307
Montazels . . . . .	ste. Cécile . . . . .	Lacroix . . . . .	1871	367
Rennes . . . . .	ste. Magdeleine.	Saunière . . . . .	1885	298
Serres . . . . .	s. Pierre-ès-L. . .	Estrabaud . . . .	1851	112
<i>Peyroles</i> . . . . .	s. Saturnin . . . . .	»		170
Sougraignes . . . . .	Inv. des. Etienn.	N . . . . .	1884	268
Valmigères . . . . .	s. Louis . . . . .	Romieu . . . . .	1885	96
<i>Terrolles</i> . . . . .	s. Michel . . . . .	»		38

(1) Cette succursale fait partie de la commune de Puivert.

*Doyenné de Couiza extrait de l'Ordo de 15 décembre 1886*

**Petit Séminaire à Narbonne.**

MM. Carré, chan. hon., Supérieur.	MM. Massio, diacre.
Tastavi, prêtre, Econome.	Boyer Paul, sous-diacre.
Brun, pré.* Préf. de Dis.*	Gazel, idem.
Dupuy, prêtre, prof. honor.	Boyer Louis, idem.
	Lohier.
	Maupomé.
	Gaillard.
	Tapie.
	Caloni.
	Schneider.
	Sarda.
	Joffre.
<b>PROFESSEURS :</b>	
Saunière, prêtre.	
Ajac, idem.	
Pons, idem.	
Descaillanx, idem.	
Gachen, idem.	
Berthomieu, idem.	
	Elèves: { Internes... 107 } 195
	{ Externes... 88 }

Tiré de l'Ordo du 15 décembre 1885

**Petit Séminaire à Narbonne.**

MM. Carré, chan. hon., Supérieur.	MM. Boyer Louis, diacre.
Tastavi, prêtre, Econome.	Boyer Paul, sous-diacre.
Brun, pré.* Préf. de Dis.*	Lohier, idem.
Dupuy, prêtre, prof. honor.	Aversenc,
	Massé,
	Caloni.
	Schneider.
	Sarda.
	Sahuc.
<b>PROFESSEURS :</b>	
Saunière, prêtre.	
Ajac, idem.	
Pons, idem.	
Descaillanx, idem.	
Gachen, idem.	
Berthomieu, idem.	
	Elèves: { Internes... 110 } 195.
	{ Externes... 85 }

Tiré de l'Ordo du 15 décembre 1886

916. Saunière, Jean Marie Alfred, né à Montazels le 17 février 1857

Alzonne	Montazels	Vicair	1 juillet 1878	Entré chez les jésuites 1879
Petit Lemun	Narbonne	Professeur		
Patronage	id	Assommoir	1897	Retiré à Narbonne en 1893
				Retiré à Montazels en 1904
				Mort le 9 sept 1905

**État de service de l'abbé Alfred Saunière**

Dans cette liste d'affectations d'Alfred Saunière, une correction à été portée par l'ajout d'un tracé rétablissant, semble t-il, la seconde partie de ligne qui n'est pas en regard de la première. On doit donc comprendre qu'il est entré chez les Jésuites de Narbonne en 1879 pour y assurer les fonctions de professeur au *Petit Séminaire* jusqu'en 1893, année où il se retire jusqu'en 1904 pour rejoindre son village d'origine, Montazels, où il décède le 9 septembre 1905<sup>8</sup>.

Dans un article de 1984, Gilbert Tappa s'interroge : « Nous connaissons la sanction infligée à l'abbé Saunière : six mois de privation de traitement. Une nouvelle interrogation se pose : Pendant cette période que fit l'abbé ? D'après le « *Registre du Personnel* » de l'Évêché de Carcassonne, l'abbé Saunière est nommé professeur au *Petit Séminaire* de Narbonne en Janvier 1886. On ignore pour quelle période. Il est donc impossible d'établir, avec précision, à quel moment Saunière prit effectivement cette fonction de professeur. Abandonna-t-il totalement sa paroisse pendant sept mois ? Revint-il à Rennes pour célébrer Noël 1885 et Pâques 1886 ? Pendant son absence n'y a-t-il eu aucune cérémonie à Rennes nécessitant la présence d'une prêtre : baptême, mariage, décès ? Et, dans ce cas, quel fut l'officiant ? »<sup>9</sup>

<sup>8</sup> Certains ont traduit l'entrée chez les Jésuites d'Alfred Saunière comme étant la preuve de son appartenance à ce même ordre. Il n'en est rien comme l'indique l'archiviste de cette Compagnie. Lire le document suivant : <https://www.rennes-le-chateau-doc.fr/lespersonnages/alfsauniere/Etat%20de%20services.html>

<sup>9</sup> *Les élections de 1885, à propos de la Semaine Religieuse* par Gilbert Tappa, n° 2 des Cahiers de RLC, 1984, p.13. Par ailleurs, Gilbert Tappa pose une question sans rapport avec les faits qu'il énumère auparavant. Il écrit en effet que l'abbé est nommé à Narbonne en janvier 1886 et se demande ensuite « *Revint-il à Rennes pour célébrer Noël 1885 ?* ».

En 1985, Claire Corbu et Antoine Captier évoquent ainsi dans leur livre l'aventure électorale du prêtre : « *L'évêque s'étant contenté d'infliger un blâme aux quatre prêtres, la riposte des Autorités Civiles ne se fait pas attendre : les quatre prêtres se voient privés de leur traitement à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1885. En conséquence, l'évêque de Carcassonne chercha une parade et, en ce qui concerne l'abbé Saunière, il la trouva en le nommant surveillant au Petit Séminaire de Narbonne afin qu'il ne resta pas sans ressources. Désolé de ce départ, le Conseil Municipal de Rennes multiplia les démarches auprès du Préfet pour obtenir le retour de leur curé. Les passions engendrées par les élections s'étant calmées, le Préfet rétablit le traitement et Monseigneur Billard renomma l'abbé Saunière à Rennes le 1<sup>er</sup> juillet 1886... Si dès son retour de Narbonne, l'abbé Saunière se prend d'intérêt pour sa petite église vieille de près de dix siècles, il ne néglige pas pour autant ses paroissiens.* » <sup>10</sup>.

Dans sa plaquette parue en 1989, l'abbé Bruno de Monts dit ce qui suit : « *Son déplacement fut décidé par Mgr l'Évêque, qui le nomma, à partir de janvier 1886, au Petit Séminaire de Narbonne.* » <sup>11</sup>.

En 1990, Jean-Jacques Bedu écrit <sup>12</sup> : « *Le 1<sup>er</sup> décembre 1885 Bérénger Saunière se voit soustraire son traitement ; il est donc sans ressource, livré à lui même. Afin de remédier à cette conjoncture problématique Monseigneur Billard pense à lui et le nomme comme surveillant au petit séminaire de Narbonne. Une fois sur place le prêtre affichera une tenue exemplaire, ne décevra en rien son évêque qui fera rétablir son traitement le 1<sup>er</sup> juillet 1886. Bérénger Saunière pourra enfin réintégrer sa cure de Rennes-le-Château.* ».

Cette fois, la constante relevée chez les auteurs précités est que l'abbé Saunière a bien occupé un poste au *Petit Séminaire* de Narbonne durant le premier semestre 1886 ; pour les uns en tant que *surveillant*, pour les autres au titre de *professeur*, comme stipulé notamment dans son état de service. Jacques Rivière y voit l'opportunité en faveur de l'abbé d'une subvention conséquente de 3000 francs de la comtesse de Chambord. L'abbé de Monts n'émet, semble-t-il, pas de réserve sur le déplacement de Bérénger Saunière mais ne peut situer précisément le moment où il fut effectif. Jean-Jacques Bedu, quant à lui, fait force de détails pour accréditer cette mutation sans pour autant gratifier ses lecteurs de la référence des documents lui permettant d'écrire par exemple qu' « *une fois sur place le prêtre affichera une tenue exemplaire* » et qu'il « *ne décevra en rien son évêque etc.* ».

### **Les indécis**

Dans le tome premier des *Cahiers de Rennes-le-Château*, l'auteur Claude Boumendil retrace l'affaire électorale dans laquelle s'est engagé l'abbé Saunière et trois de ses confrères. Claude Boumendil recadre à cette occasion les dates de suspension de traitement. Mais il s'interroge finalement sur les activités de l'abbé Saunière durant ces mêmes mois : « *L'abbé Saunière perdra donc son traitement le 1<sup>er</sup> décembre 1885, il ne lui sera rétabli que le 1<sup>er</sup> juillet 1886. Quelles furent ses activités durant les sept mois de suspension ? Sur cette période de la vie de Saunière, nous n'avons aucune précision, les avis sont d'ailleurs partagés, mais nous essayerons de répondre plus tard à cette interrogation.* » <sup>13</sup>.

La même année, 1985, Pierre Jarnac se questionne également sur la réalité du déplacement à Narbonne : « *Contraint d'obtempérer, Mgr Billard envoie à Saunière sa nomination comme « professeur au Petit Séminaire de Narbonne », en janvier 1886. S'y est-il rendu effectivement ? Tout au moins, a-t-on consigné ce changement au registre du personnel de*

---

<sup>10</sup> *L'Héritage de l'Abbé Saunière* par Claire Corbu et Antoine Captier, éditions Bélisane, 1985, pp. 70 et 71.

<sup>11</sup> *Bérénger Saunière curé à Rennes-le-Château 1885 – 1909* par l'abbé Bruno de Monts, éditions Bélisane, 1989, p. 24.

<sup>12</sup> *Rennes-le-Château autopsy d'un mythe* par Jean-Jacques Bedu, éditions Loubatières, 1990, p. 10.

<sup>13</sup> Les Cahiers de RLC, n° 1, *Les élections de 1885* par Claude Boumendil, éditions Bélisane, 1997, p. 13.

*l'Évêché. Quoiqu'il en soit, le 1<sup>er</sup> juillet 1886, il est réintégré dans sa cure de Rennes avec le « rétablissement du traitement ». »<sup>14</sup>.*

### **Qu'en est-il en réalité ?**

Les auteurs percevant différemment cet épisode de la vie religieuse de l'abbé Saunière, il convient d'analyser les documents d'archives à notre disposition pour tenter de trancher cette question même si, finalement, ce déplacement ou non ne revêt pas un caractère capital pour « *l'affaire de Rennes* » si ce n'est que c'est lors de l'accomplissement de cette sanction que le prêtre aurait, notamment selon l'auteur Jacques Rivière, bénéficié d'un don substantiel de la comtesse de Chambord : « *Le 1<sup>er</sup> juillet 1886, l'abbé Saunière reprend ses fonctions de desservant à Rennes. Son séjour à Narbonne lui a été profitable au-delà de toutes espérances, car il en revient nanti d'une subvention de 3000 frs attribuée par la Comtesse de Chambord.* »<sup>15</sup>.

À la page suivante, Jacques Rivière précise encore : « *Saunière avait pensé à tout cela à Narbonne en s'adressant aux vrais défenseurs de la Religion : les Royalistes : l'argent arriva.* »<sup>16</sup>.



*Mme la Comtesse de Chambord*

Parmi la volumineuse documentation sur Rennes-le-Château et son curé, il existe une lettre du 2 décembre 1885 du ministre des Cultes, René Goblet, faisant réponse à Mgr Billard au seul blâme qu'il avait infligé au curé de Rennes et à ses trois confrères pour toute sanction de leur « mauvaise » conduite électorale. En 1996, l'abbé Bruno de Monts commente ainsi cet épisode dans le volume n° 11 des *Cahiers de Rennes-le-Château*<sup>17</sup>. Il semble que ce qu'écrivait à ce propos le Ministre René Goblet à Mgr Billard soit clair et déterminant en ce qui concerne du moins la désapprobation de l'évêque de Carcassonne pour ce qui est de déplacer les prêtres : « *Comme, d'autre part, vous ne manifestez pas l'intention de répondre à mon désir de procéder par voie de déplacement, pour prévenir des répressions méritées, il est aujourd'hui de mon devoir de sévir dans la limite de mes attributions disciplinaires. Les*

<sup>14</sup> *Histoire du Trésor de Rennes-le-Château* par Pierre Jarnac, éditions Bélisane, 1998, réédition de celle de 1985, p. 130.

<sup>15</sup> *Le Fabuleux Trésor de Rennes-le-Château !* par Jacques Rivière, éditions Bélisane, 1983, p. 45.

<sup>16</sup> *Ibid.* p. 46.

<sup>17</sup> Les Cahiers de RLC, n° 11, *Le Vrai Trésor* par l'abbé Bruno de Monts, éditions Bélisane, 1996, p. 47.

titulaires dont les noms suivent seront donc privées des indemnités attachées à leurs titres à dater du 1<sup>er</sup> décembre de la présente année. »<sup>18</sup>.

Parce que le fonds documentaire légué par l'abbé Saunière est assez pauvre sur ses premières années de ministère à Rennes-le-Château, il n'est pas connu de courrier qu'il reçut ou qu'il envoya datant de cette époque précise comme c'est par exemple le cas de ceux qu'il envoya à Marie durant son séjour, en 1910, au monastère de Prouille<sup>19</sup>. De même, si ses carnets de correspondances sont connus pour la période de 1896 à 1917 ou encore ses carnets de messes couvrant les années 1892 à 1897, aucune page de ces documents n'a été révélée en ce qui concerne le premier semestre 1886.

Au cours de mes recherches, j'ai eu l'occasion de découvrir un document qui pourrait éclairer différemment la période en question. L'un des comptes rendus des délibérations du Conseil de Fabrique, se tenant habituellement au presbytère de Rennes-le-Château, atteste de la présence du curé à la séance du 2 mai 1886. Ce compte-rendu, rédigé de sa main, est aussi paraphé de sa signature et de sa qualité de prêtre.

Séance de Quatrimodo (2 Mai 1886)

L'an mil huit cent quatre vingt six et le deux du mois de Mai Dimanche Quatrimodo, le Conseil de Fabrique d'ordinaire convoqué, s'est réuni à l'issue des Vêpres au presbytère lieu ordinaire de séances, sous la présidence de M. Pierre Bonhomme

Étaient présents: M. M. B. Saunière, Curé; Blaise Vidal, trésorier; Joseph Maury, secrétaire; Pierre Arbaudouh et Zacharie Pichou, Marguilliers.

Le Conseil ainsi constitué, s'est occupé de l'examen et du règlement des comptes de l'année 1885 qui ont été arrêtés ainsi qu'il suit -

Les recettes effectives à la somme de	239,60
Les dépenses payées à la somme de	49,60

Il en résulte qu'il y a en caisse la somme de 190<sup>00</sup>

Le budget pour l'année 1886 a été ensuite examiné et dressé

Fait à Rennes, le Château le 2<sup>o</sup> mai et jours de dessus un 2<sup>o</sup> mai.

*(Signatures)*  
Maury  
Pichou  
Bonhomme  
Saunière

Durant la période correspondant à son exil à Narbonne, soit le premier semestre 1886, le Conseil de la Fabrique ne s'est réuni qu'une seule fois. Quant aux délibérations du Conseil Municipal de Rennes, elles sont au nombre de neuf. Certes, Bénédict Saunière ne faisait pas partie des représentants communaux mais lorsque l'ordre du jour concernait d'éventuelles réparations du presbytère ou de l'église, le curé était quelquefois invité à la réunion et cité dans les comptes rendus. Mais présentement ce ne sera pas le cas puisque l'ordre du jour de ces diverses séances est consacré exclusivement à l'équilibre des dépenses et des recettes de la commune. Le seul projet de travaux dont il est question n'est

<sup>18</sup> Un fac-similé de cette correspondance a été publié par Claude Boumendil dans son étude *Les élections de 1885* in Cahiers de RLC n° 1, Bélisane 1997, pp. 11 et 12.

<sup>19</sup> Cahier de Rennes-le-Château n° 11, *Le vrai trésor* par l'abbé de Monts, éditions Bélisane 1996, pages 57 à 79.

pas d'ordre religieux mais relatif à un dossier monté pour la *construction du chemin vicinal ordinaire reliant Rennes-le-Château à Espéraza*.

Comme le prouve le compte rendu ci-dessus, l'abbé Saunière était donc bien à Rennes-le-Château le 2 mai 1886. Mais, ce même jour, ont également lieu les obsèques de Madeleine Rougé qui seront célébrées non par lui mais par le Vicaire d'Espéraza !

N° 2 L'an 1886, et le 2 du mois d Mai à 2 heures du soir  
le corps de Rougé Madeleine \_\_\_\_\_ décédé  
NOM :  
Rougé \_\_\_\_\_  
PRÉNOMS : Madeline \_\_\_\_\_  
AGE : 25 ans \_\_\_\_\_  
L' 1 er veille à 12 heures du matin a été inhumé dans le cimetière de  
la paroisse, par moi, Vicaire d'Espéraza soussigné.  
L défunt \_\_\_\_\_ reçu les Sacrements de l'Eglise.  
M. Mondy vic. d'Espéraza

*Déclaration de décès extraite du registre de Catholicité de Rennes-le-Château*

Cette délégation des rôles est-elle exceptionnelle ou bien s'exerce t-elle depuis que Bérenger Saunière est à Narbonne ? En d'autres termes, l'abbé a t-il quitté Narbonne pour quelques jours pour rejoindre Rennes-le-Château durant lesquels il assiste à la Séance de Quasimodo ? Pour répondre à cette question, il convient de vérifier dans le détail le registre de Catholicité comme le suggérait ci avant Gilbert Tappa. En remontant aux premiers mois de l'année 1886, on constate que l'exemple exposé ci-dessus n'est pas unique puisque le 23 février le Vicaire d'Espéraza, procède à l'inhumation dans le cimetière du Sieur Antoine Verdier <sup>20</sup>.

Doyenné de Lousy Paroisse de Rennes-le-Château  
N° 1 L'an 1886, et le 23 du mois d Février à 9 heures du matin  
le corps de Verdier Antoine \_\_\_\_\_ décédé  
NOM :  
Verdier \_\_\_\_\_  
PRÉNOMS : Antoine \_\_\_\_\_  
AGE : 87 \_\_\_\_\_  
L' 1 er veille à 9 heures du matin a été inhumé dans le cimetière de  
la paroisse, par moi, Vicaire d'Espéraza soussigné.  
L défunt \_\_\_\_\_ reçu les Sacrements de l'Eglise. .  
M. Mondy vic. d'Espéraza

En revanche, dès la nouvelle nomination à Rennes-le-Château de l'abbé Saunière, le premier juillet 1886, les actes sont alors exclusivement signés par lui.

<sup>20</sup> L'abbé Louis Bernard Mondy, vicaire d'Espéraza, prend ses fonctions à Villesavary le 16 septembre 1886. Le 1<sup>er</sup> mars 1887 il assure les fonctions de curé desservant au Clat où avait exercé avant lui l'abbé Saunière.

N° 3 L'an 1886, et le 24 du mois d'Juillet à 10 heures du matin  
le corps de Clair François décédé  
NOM :  
Clair  
PRÉNOMS :  
François  
AGE : 68 ans  
La veille à 9 heures du matin a été inhumé dans le cimetière de  
la paroisse, par moi, Curi soussigné.  
Le défunt a reçu les Sacrements de l'Eglise.  
Saunière

De même, son départ à Narbonne est fixé officiellement au 1<sup>er</sup> janvier 1886. Mais, le même registre de catholicité, s'il indique bien que l'abbé Saunière était parfaitement présent à Rennes-le-Château le 14 décembre 1885, puisqu'il procéda ce jour à l'inhumation de Barthélémy Clottes,

N° 12 L'an 1885, et le 14 du mois de Décembre à 10 heures du matin  
le corps de Clottes Barthélémy décédé  
NOM :  
Clottes  
PRÉNOMS :  
Barthélémy  
AGE : 8 ans  
La veille, à 6 heures du soir a été inhumé dans le cimetière de la  
paroisse, par moi, Curi soussigné  
Le défunt n'a pas reçu les Sacrements de l'Eglise.  
Saunière

une autre déclaration faite quelques jours plus tard à l'occasion des funérailles de Pauline Péchou, est, cette fois, signée du curé d'Espérasa, l'abbé Andrieu.

Doyenné de Couiza Paroisse de Rennes-le-Château  
N° 13 L'an 1885, et le 23 du mois de Décembre à 4 heures du soir  
le corps de Péchou Pauline décédé  
NOM :  
Péchou  
PRÉNOMS :  
Pauline  
AGE : 11 ans  
La veille, à 4 heures du soir a été inhumé dans le cimetière de la  
paroisse, par moi, Curi d'Espérasa soussigné.  
Le défunt a reçu les Sacrements de l'Eglise.  
Andrieu



## MAGNIFIQUE RÉPONSE

MGR. DE VIVIERS À M. GOBLET  
Ministre des cultes

Quoiqu'on ne puisse pas les documents, faute de place, nous ne pouvons manquer de donner la totalité de la réponse que l'évêque de Viviers Mgr Bonnet, fait à une série de racontars sans aucun fondement du ministre qui témoignait dans sa lettre une haine absolument enfantine et non moins féroce.

La lettre de l'évêque reproduit les griefs de M. Goblet.

L'évêque qui n'a absolument rien dit, rien écrit sur les élections, a une grande autorité pour répondre; il publiera une 2<sup>e</sup> lettre après l'enquête sur la conduite des 32 curés mis sans pain.

Viviers, 15 décembre 1885

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée à la date du 2 décembre.

Cette lettre a deux parties: l'une, contient à mon adresse des imputations fausses et des reproches absolument immérités. Dans l'autre, non moins injuste, mais plus douloureuse, vous me notifiez que, à partir du 15 de ce mois, trente-deux de mes prêtres seront privés de l'indemnité qui leur est due par l'Etat.

Manifestement, Monsieur le Ministre, c'est l'évêque que vous avez voulu atteindre en frappant ses prêtres innocents. Le coup ne pouvait être plus habilement dirigé: vous visiez au cœur: c'est bien au cœur que je me suis atteint par vos injustifiables rigueurs.

Il me reste le droit et le devoir de vous répondre. Je suivrai l'une après l'autre les accusations dont je suis l'objet et dont mes prêtres sont les victimes. Peut-être estimerez-vous, après m'avoir lu, que notre législation française est bien sage, quand elle refuse aux magistrats chargés de rendre la justice, le droit de condamner un accusé sans avertissement, sans enquête et sans débats.

Voici le premier grief:

« Les coupables excitations dont les prêtres de votre diocèse ont été l'objet du 5 au 9 septembre, pendant la retraite ecclésiastique que au cours de laquelle on leur a donné pour mot d'ordre de travailler à une restauration monarchique. »

Vous m'apprenez, Monsieur le Ministre, que du 5 au 9 septembre, les prêtres de mon diocèse étaient réunis pour leur retraite annuelle. Jusqu'à cette heure, je l'ignorais absolument. (L'évêque était dans le Midi.)

Vous comprendrez, Monsieur le Ministre, que lorsqu'on accuse un évêque et tout son clergé dans un document aussi grave que votre lettre, il n'est pas permis de faire de telles confusions ni de commettre de telles erreurs.

Quant aux coupables excitations et aux projets de restauration monarchique, vous seriez bien en peine si vous deviez en fournir la preuve.

L'évêque montre qu'aucune allusion politique n'a eu lieu ni à la retraite ecclésiastique le 25 août, ni à celle des conférences de St Vincent de Paul.

Vous ajoutez:

« La lettre pastorale que vous leur avez adressée, qui a été lue, qui a été commentée dans toutes les églises, le 20 du mois de septembre. »

Ici encore, Monsieur le ministre, votre lettre m'apporte une surprise. Vous voudrez bien me reconnaître quelque compétence pour déterminer la date de mes écrits et savoir les prescriptions qu'ils renferment. Eh! bien, à la date du 20 septembre, je n'ai adressé au clergé de mon diocèse, ni discours, ni mandement, ni lettre d'aucune sorte.

Ma circulaire sur les prières du *Saint-Rosaire*, que vise particulièrement votre lettre, n'a été écrite que le 29 septembre; notre *Semaine religieuse* l'a publiée dans son n° du 2 octobre, et pas un exemplaire de cette lettre n'a été expédié avant le 9 du même mois. C'est donc six jours après les élections que ma lettre arrivait officiellement aux mains de mes prêtres avec la défense expresse d'en donner la lecture aux fidèles du haut de la chaire. La publication faite antérieurement par la *Semaine religieuse* ne saurait avoir un caractère officiel, l'abonnement à cette revue étant facultatif pour les membres de mon clergé.

Je rappelle toutes ces circonstances pour vous montrer à quel point votre jugement a été égaré par de faux rapports; mais je n'ai nullement l'intention de justifier l'acte épiscopal que vous semblez incriminer: je l'ai écrit sous le regard de Dieu, sans aucune préoccupation politique, et uniquement pour remplir un grave devoir de ma charge pastorale. Si j'avais voulu faire de ma circulaire une œuvre électorale, aurais-je attendu la dernière heure pour la publier? En aurais-je interdit la lecture publique?

Ce n'est pas tout. Voici une accusation plus étrange encore:

« Le soin que vous avez mis d'envoyer des missionnaires étrangers, même des Allemands, dans les paroisses desservies par des prêtres indépendants, dont le concours n'eût pas assuré. »

En lisant ces lignes vraiment incroyables, je me suis demandé, Monsieur le ministre, si nous ne nous trouverions pas, vous et moi, en présence d'une mystification indigne. Des missionnaires étrangers! même des allemands! dans des paroisses desservies par des prêtres indépendants! autant de mystères aussi impenétrables pour mes prêtres que pour moi. Nous avions déjà la légende des curés morts que l'on faisait parler et agir pour les besoins de la cause; nous aurons désormais la légende des missionnaires allemands envoyés pour réduire les curés indépendants.

Vous me permettez de m'étonner, Monsieur le Ministre, qu'on ait osé appeler la censure et les rigueurs de votre administration sur des faits absolument imaginaires, ignorés de tous, de moi-même plus que de tous les autres, et qui seraient de nature à soulever un si légitime éclat de rire, si la question qu'ils nous occupent n'était aussi grave, et surtout si elle n'était aussi triste.

Le dernier grief est un article, le plus innocent, de la *Semaine religieuse* qui est félicité de ce que l'Arèche a voté catholiquement: l'évêque dit qu'il

a eu le courage de ses actes, qu'il a signé tout ce qu'il a dit, que la *Semaine* est un organe de la presse soumis aux lois du pays, à sa responsabilité autant qu'un journal officiel de préfeture dont les articles ne sont pas des actes officiels.

Mon action sur la *Semaine religieuse* doit se borner à surveiller sa doctrine, à l'avertir et au besoin à la reprendre si elle commet une erreur théologique; mais je ne puis lui contester le droit d'applaudir aux succès électoraux des catholiques, de les engager à se défendre quand on attaque leurs droits et leurs libertés, de combattre les doctrines anti-religieuses ou anti-sociales, de répondre aux calomnies dirigées contre l'Eglise et ses ministres; et, à l'heure où la liberté de l'attaque est si large de toutes parts, on ne saurait lui refuser, à elle, la liberté de la défense.

L'évêque résume les griefs et déclare qu'il n'y a dans l'acte d'accusation ni un grief fondé ni une affirmation exacte, ni une ligne qui n'exprime une erreur. Ensuite il répond à la seconde partie de la lettre:

Ici, je me trouve en présence de trente-deux prêtres déclarés coupables et condamnés à la dernière des peines, à la misère, uniquement parce qu'ils sont accusés.

Ces accusés, si vite transformés en victimes, me sont unis par les liens les plus forts et les plus sacrés: je suis leur chef, je suis encore plus, leur père. Il m'appartient de les défendre: soyez sûr, Monsieur le Ministre, que je ne manquerai pas à ce devoir. Pris au dépourvu, car je n'ai connu l'accusation qu'à l'heure même où vous me notifiez la sentence, j'ai commencé et je poursuivrai patiemment une information que j'aurai l'honneur de vous transmettre et que je me propose de livrer au public. C'est publiquement que mes prêtres sont frappés: c'est publiquement aussi qu'il faut que leur innocence éclate.

Vous ne sauriez être surpris, Monsieur le Ministre, du délai que je réclame; il m'est imposé avant tout par le respect de la justice. Je veux assurer à la défense de mes prêtres le nombre et l'autorité des témoignages, la précision jet la valeur des preuves, en un mot toutes les garanties de justice et de vérité que j'ai vainement cherchées dans l'acte d'accusation sommaire que vous avez mis sous mes yeux.

Laissez-moi, en terminant cette lettre, laissez-moi vous dire, Monsieur le Ministre, que vous connaissez mal ce clergé de l'Arèche que vous avez frappé d'un coup destiné à retentir douloureusement dans ce catholique diocèse. Il n'a point cet esprit de révolte ni cet amour de la lutte que vous lui supposez, mais il aime passionnément sa religion, son devoir et son pays. Sorti des rangs du peuple, il est pauvre; en lui enlevant les ressources modestes que l'Etat lui servait comme une dette, vous l'appauvrissez encore; mais vous ne découragez ni son zèle ni sa charité. Autour de lui, il tendra la main pour vivre; quand on souffre pour la justice, ce ne saurait être un déshonneur.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de ma haute considération.

† J.-M.-FRÉDÉRIC

Evêque de Viviers.

La Croix du 20 et 21 décembre 1885 (Document Jean Haldezos)